



# Deuxième compte rendu CGT

## prime d'intéressement 2018/2019/2020

Une nouvelle réunion a eu lieu ce vendredi 15 juin.

La direction veut absolument introduire une notion de reversement de la prime d'intéressement en fonction du niveau des salaires.

### **À salaire supérieur, prime supérieure !**

C'est le nouveau slogan de la direction qui persiste à vouloir créer de fait une situation inéquitable, injustifiée, reposant sur des principes qu'on ne comprend pas très bien... car si ce projet d'accord passe, cela promet des discussions difficiles, facteurs de divisions malsaines au sein de l'entreprise.

Pour cette réunion, la direction pose le principe d'une somme fixe pour tous, puis d'une somme proportionnelle au salaire (taux horaire seulement, les primes d'équipes et autres primes ne seront pas prises en compte)

La CGT réaffirme **AU CONTRAIRE** :

- 1) Que chacun ouvrier, technicien, cadre participe à créer des richesses.
- 2) Que dans cette histoire, les actionnaires, les vrais actionnaires, ceux qui peuvent décider au conseil d'administration, et qui eux ne créent pas de richesses, sont très intéressés d'en distribuer le moins possible !
- 3) Que si de l'argent doit être redistribué, cela doit être pour tous.
- 4) Que la position de la direction introduit des divisions futures entre les personnels et l'encadrement, que ni les uns ni les autres ne souhaitent.
- 5) Que la question du taux horaire est la vraie question au final (comme le montre d'ailleurs le mode de calcul de la direction sur le prorata du salaire).

Un projet d'accord écrit devrait être donné aux organisations syndicales la semaine prochaine avec une prochaine réunion mercredi 20 juin 2018.